

25 sep 2021 -18:45

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Maintenant une piqûre corona supplémentaire pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus

La Conférence Interministérielle (CIM) Santé Publique a décidé de proposer une dose de vaccin supplémentaire, ou « vaccin booster » à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus pour une protection optimale contre le COVID-19 sévère.

Ces dernières semaines et ces derniers jours, la CIM a déjà donné son feu vert à une vaccination supplémentaire avec un vaccin Pfizer ou Moderna pour les personnes présentant une immunité diminuée ainsi que pour les résidents des centres de soins résidentiels.

Dans son avis du 24 septembre, le Conseil Supérieur de la Santé recommande également une dose supplémentaire d'un vaccin ARNm contre le COVID-19 pour, entre autres, les personnes âgées de 65 ans et plus. Sur la base de cet avis, la CIM a décidé aujourd'hui de proposer également une injection supplémentaire avec un vaccin à ARNm à ce groupe d'âge. En effet, en raison d'une immunité moins efficace, ils risquent également de contracter une maladie grave due au COVID-19.

Cette vaccination se fera par étapes, en commençant par les personnes de 85 ans et plus qui recevront une invitation prochainement. Le calendrier et l'organisation de la vaccination des personnes âgées de 65 à 84 ans seront finalisés prochainement par la Task Force Vaccination du Commissariat Corona au gouvernement, ceci afin que la CIM puisse prendre une décision mercredi. En outre, la vaccination éventuelle dans d'autres contextes recommandés par le CSS, comme dans les établissements pour personnes handicapées, sera analysée et discutée plus en détail.

Ces vaccinations « booster » renforceront une fois de plus une "ligne de défense" contre la circulation des virus, les maladies ainsi qu'à une éventuelle surcharge de notre système de soins de santé. Enfin, la CIM a également pris connaissance des chiffres les plus récents concernant la vaccination du personnel des établissements de soins, des entreprises, ... Ces chiffres seront publiés prochainement.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (présidente de la CIM)
- Wouter Beke - Gouvernement flamand
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be